

Médecins d'entreprise / Médecins du travail

Les entreprises employant du personnel – qui sont les clientes de Mensura – sont responsables de la sécurité et de la santé de leurs salariés. Si ces entreprises sont soumises à des obligations légales en la matière, elles ont de toute façon intérêt à pouvoir compter sur des collaborateurs en bonne forme physique et mentale.

Grâce à une protection optimale, à une approche préventive réfléchie et à une politique active en matière d'absentéisme, les entreprises peuvent s'assurer de disposer chaque jour de collaborateurs motivés qui contribuent à leur succès. Ces trois activités constituent le cœur du métier de Mensura et le médecin de l'entreprise (médecin du travail) y joue un rôle essentiel.

Description de la fonction

- ✔ Vous êtes responsable de la politique en matière de médecine du travail des entreprises de votre portefeuille de clients et veillez à l'application correcte de la législation.
- ✔ Vous effectuez des examens médicaux, visitez les lieux de travail et participez aux comités pour la prévention et la protection au travail.
- ✔ Vous vous profilez comme un consultant : vous prêtez une oreille attentive aux problèmes du client et menez des réflexions axées sur la recherche de solutions.
- ✔ Vous identifiez des signaux émanant des salariés et des employeurs, et prodiguez des conseils sur cette base.

Profil

- ✔ Vous êtes médecin spécialisé en médecine du travail, en formation ou souhaitez suivre une spécialisation en médecine du travail.
- ✔ Vous faites preuve d'un solide esprit d'autonomie et d'un grand sens des responsabilités.
- ✔ Vous réfléchissez en fonction du client et des solutions à lui apporter.
- ✔ Vous prenez des initiatives et intervenez de manière proactive.
- ✔ Vous avez l'esprit d'équipe.
- ✔ Le bilinguisme FR/NL est un atout.
- ✔ Vous disposez d'un permis de conduire B.

Envie de faire partie de cette équipe ?

Dès lors, envoyez-nous sans tarder votre C.V. et votre lettre de motivation en allant sur www.mensura.be/fr/jobs

